



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
01/02/2023

Date d'affichage  
01/02/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

Mme GUENET Monique donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille, Mme PAILLIOT Sandrine donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

## 2023-14 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEAM FROM TRAIL.

Monsieur le Maire fait savoir que l'association Team From Trail organise un trail le samedi 15 avril prochain sur le territoire de la Commune : L'enfer du Nutons.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'évènement qui lui a été exposé lors de l'Assemblée générale de l'association.

Monsieur le Maire propose d'aider l'association pour l'organisation de leur manifestation par le biais d'une subvention exceptionnelle de 902,42 €uros pour l'achat de dossards et propose également de verser au titre de leur subvention de fonctionnement 2023 le montant de la participation des secours lors du trail pour un montant de 474 €uros.

Le Conseil Municipal,

Vote une subvention exceptionnelle de 902,42 €uros et une subvention de fonctionnement de 474 €uros à l'association Team From Trail.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire



Mairie de Fromelenne

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr